

LES 10 REGLES PRIORITAIRES DE CONDUITE DU PERSONNEL TRADEX



Excellence

1

Le personnel TRADEX s'engage à faire toujours montre d'une attitude et un comportement exemplaires, démontrer du courage, faire preuve de volonté dans leurs agissements, aspirer à la perfection et à l'accomplissement de soi.



Professionalisme 2

Le personnel TRADEX œuvre à toujours parvenir aux résultats qui sont attendus de lui, en lien avec les ressources mises à sa disposition. Il traite les dossiers qui lui sont confiés dans les délais requis, conformément à la qualité attendue. Il s'engage à garantir la performance de l'entreprise, en améliorant ses connaissances et aptitudes.



Intégrité

3

Le personnel TRADEX respecte ses obligations vis-à-vis de l'entreprise et de ses collègues. En toutes circonstances, il affiche un comportement respectueux des règles et normes de fonctionnement de TRADEX. Il respecte les valeurs morales et éthiques promues par l'entreprise.



Sens de l'intérêt commun 4

Le personnel TRADEX s'engage à traiter avec ses collègues, sa hiérarchie ou ses collaborateurs, sans esprit de discrimination, ni parti pris. Il s'engage à transcender ses intérêts propres pour ne faire prévaloir dans ses fonctions que l'intérêt de TRADEX.



Accueil des usagers 5

Le personnel TRADEX accueille les usagers avec bienveillance et respect. Il les écoute et leur apporte des informations utiles répondant à leurs préoccupations, et les oriente afin qu'ils trouvent des solutions à leurs problèmes en lien avec l'entreprise.



Innovation 6

Le personnel TRADEX s'engage à faire preuve d'un esprit d'initiative et de créativité. A ce titre, il évite de s'enfermer dans des schémas classiques, et œuvre à trouver des idées nouvelles, utiles à la réalisation de la mission de TRADEX.



Responsabilité

7

Le personnel TRADEX s'engage à poser au quotidien des actes responsables et réfléchis, qui ne soient pas de nature à porter un quelconque préjudice à TRADEX.



Ethique 8

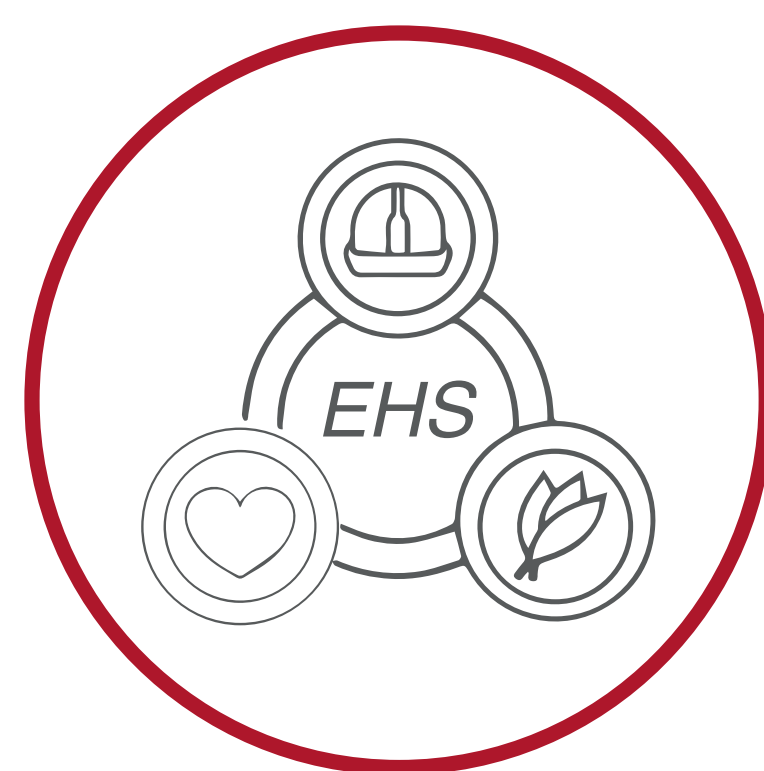
Le personnel TRADEX s'astreint à agir dans le cadre de son travail, de manière ouverte et contrôlable. Il s'abstient de pratiquer, encourager ou tolérer toute forme de fraude, le trafic d'influence, le favoritisme, la surfacturation, le conflit d'intérêts et tout autre acte allant à l'encontre des valeurs promues par TRADEX.



Respect

9

Le personnel TRADEX respecte sa hiérarchie. Il s'engage à mettre en œuvre les instructions de la hiérarchie et, émettre en cas de besoin avec respect, des observations sur ces dernières. Il respecte ses collègues et subordonnés, et traite ces derniers avec dignité et pondération.



Environnement, Hygiène et Sécurité 10

Le personnel TRADEX respecte les normes de sécurité, d'hygiène et environnementales contenues dans la Politique HSEQ de TRADEX.